Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260121-07_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 21 JANVIER à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 7
votants :..... 8

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - S. COULAIS
REPRESENTÉS : J. VILLERIO pouvoir à C. ALLAIN
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS - S. PARENT

C.ALLAIN a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 15/01/2026

DÉLIBÉRATION N° 07-2026 : MODIFICATION BUDGET CENTRE DE LOISIRS DM2

M. Le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de modifier le budget 2025 du centre de loisirs en fonctionnement pour finir la saisie des opérations de l'année 2025.
La modification concerne les charges de personnel.
Pour rappel, la commune refacture les salaires et charges et les assurances du personnel des agents affectés au service.
Au moment du vote, les crédits ont été ouverts pour 122100 €.
Les réalisations sont de 134394.61 €

Il convient de modifier le budget comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6215 personnel affecté par la commune	+ 12 300 €	74741 participations communes membres du GFP	+ 12 300 €
Total	**12 300 €**	**Total**	**12 300 €**

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Poligné

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY